

Budget primitif 2017
Note sur les informations financières essentielles

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Le vote du budget de Lorient agglomération, établissement public de coopération intercommunale, répond à plusieurs principes :

1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Notre établissement a fait le choix, depuis plusieurs années, de voter son budget début février afin d'engager au plus vite les projets et de verser les subventions aux associations. Le budget 2017 va être voté le mardi 7 février 2017.

2. Lorient agglomération, dont la population est de 206 836 habitants, compte 1 budget principal et 8 budgets annexes. L'ensemble s'élève globalement en 2017 à 393 millions d'euros.

▫ **Le budget principal** retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, par les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ainsi que par les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et avec un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).

▫ **Le budget annexe des transports urbains** prend en compte les dépenses du réseau de bus ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers, et par le versement transport acquitté par les entreprises employant 9 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Compagnie Lorientaise des Transports Urbains (CTRL).

▫ **Le budget annexe de l'eau, le budget de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif** : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.

▫ **Le budget annexe des ports de plaisance** : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.

▫ **Le budget annexe des parcs d'activités économiques** : Lorient Agglomération intervient en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.

▫ **Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du quartier de la gare** créé en 2014.

3. Chacune des 2 sections (investissement et fonctionnement) du budget primitif doit obligatoirement être équilibrée en dépenses et en recettes.

4. Chaque budget (principal ou annexe) doit dégager des ressources suffisantes (épargne ou autofinancement) de sa section de fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement du capital de sa dette et pour financer ses investissements.

5. L'établissement ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Notre établissement, comme les autres collectivités territoriales, doit faire face à une diminution importante des dotations versées par l'Etat :

En 2017, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 16,285 M€, représentent 13 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Cette dotation est donc essentielle pour le financement des services publics rendus aux habitants de l'agglomération.

Dans le cadre de son plan d'économie, l'Etat a décidé de baisser de 12,5 milliards d'euros, entre 2013 et 2017, les dotations qu'il verse à l'ensemble des collectivités locales.

Pour Lorient agglomération, la baisse de la DGF est de 1,5 million en 2017. Rappelons que la contribution au redressement des finances publiques a été diminuée de moitié pour le bloc communal en 2017. En consolidé, sur la période 2013-2017, cette contribution se traduit par une perte annuelle de plus de 7 millions d'euros, soit une baisse de l'ordre de 6 % des recettes réelles du budget principal.

Les orientations et projets communautaires pour l'année 2017 :

Lorient agglomération a fait le choix de ne pas faire subir la réduction des dotations de l'Etat aux citoyens et aux entreprises de son périmètre.

Ainsi, les grandes orientations pour l'année 2017 demeurent dans la continuité de celles engagées depuis plusieurs années :

1. Ne pas augmenter les impôts locaux : l'établissement n'a pas augmenté ses principaux taux d'imposition depuis 2011. Ce sont les effets de la convergence des taux d'imposition qui amènent les taux de foncier bâti et non bâti à progresser légèrement sur le territoire de l'ex communauté de communes de Plouay et à diminuer légèrement sur le périmètre des 19 communes de l'ex communauté du pays de Lorient. Seul le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentent de 3 %.
2. La comparaison des taux de Lorient agglomération avec les taux moyens nationaux des communautés d'agglomération françaises confirme le bon positionnement de notre établissement :

	Taux moyens pondérés 2017 (Lorient Agglomération)	Taux moyens nationaux 2015 des communautés d'agglomération
Taxe d'habitation	9,14 %	8,63 %
Taxe sur le foncier bâti	0,488%	0,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	3,18 %	3,64 %
Taux de Cotisation foncière des entreprises	24,71 %	26,75 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,22 % pour l'ex communauté du Pays de Lorient 10,07 % pour l'ex communauté de communes de Plouay	9,29 %*

3. Faire des économies sur les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, sans détériorer la qualité des services publics rendus aux usagers.
4. Maintenir un niveau d'investissement élevé pour doter l'agglomération des équipements structurants nécessaires à son développement : tous budgets confondus (principal et annexes), c'est un montant total de 71,931 millions d'euros qui va être consacré en 2017 à l'équipement de notre territoire:

budget principal	45,874 millions d'euros
budget des transports	5,772 millions d'euros
budget de l'eau	5,476 millions d'euros
budget de l'assainissement collectif	9,782 millions d'euros
budget des ports de plaisance	1, 591 million d'euros
budget des parcs d'activités économiques	1,617 million d'euros
budget de la ZAC du quartier de la gare	1,819 million d'euros

Les investissements majeurs de 2017

Les 10 investissements les plus importants de Lorient agglomération, tous budgets confondus, sont les suivants :

Centre de secours de Kervaric	11,47 millions d'euros
Renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement	9,1 millions d'euros
Programme local de l'habitat	5,55 millions d'euros
Pôle d'échange multimodal	4,9 millions d'euros
Triskell 2 (transports en commun)	4,7 millions d'euros
Acquisition d'autobus	3,9 millions d'euros
Dépenses d'équipement pour la collecte et le traitement des déchets ménagers	3,5 millions d'euros
Travaux sur-toiture bloc K2 à Lorient La Base	2,125 millions d'euros
Aménagement de la ZAC du quartier de la gare de Lorient	1,819 million d'euros
Réalisation des studios de répétition musicale dans le bloc K2 à Lorient La Base	1,58 million d'euros

Les chiffres clefs des effectifs du personnel :

Lorient agglomération compte 628 postes budgétaires au 1/1/2017. Au budget primitif 2017, la masse salariale (chapitre budgétaire 012) s'établit à 31,214 millions d'euros pour l'ensemble des budgets. L'augmentation brute de 679 504 euros (+ 2,23 %) par rapport aux crédits inscrits en 2016 résulte d'une part des mesures nationales qui s'imposent à Lorient agglomération (revalorisation du point d'indice de rémunération, application du dispositif national de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations), et d'autre part des créations de postes prévues pour répondre aux besoins des communes membres de l'agglomération dans le cadre des prestations de services et pour faire face à de nouveaux enjeux.

Ces créations de postes sont couverts par des recettes nouvelles, l'évolution réelle de la masse salariale est de 356 854 euros, soit + 1,17% (+ 679 504 euros en dépenses et + 322 650 euros de recettes nouvelles).

La situation financière de la communauté d'agglomération :

Lorient agglomération dispose d'une situation financière saine ; elle se caractérise pour son budget principal par 4 éléments :

1. Un autofinancement prévisionnel (ou épargne brute) de 15,717 M€ dégageant, après remboursement du capital de la dette (11,7 M€), une épargne nette à 4 M€.
2. Un délai de désendettement (= encours de la dette/ épargne brute) s'élevant à 5,2 années (référence 2015, dernière année connue). En considérant l'encours de la dette, hors emprunts relais souscrit en attente d'encaissement de subventions, le délai de désendettement est de 4,9 années.
3. Une dette bien sécurisée puisque plus de 93 % de l'encours est positionnée sur des emprunts classiques à taux fixe ou indexé. Il n'y a pas d'emprunts toxiques générant des taux d'intérêts extrêmes.

Les chiffres clefs de chaque budget :

Budget primitif 2017	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total	Encours de la dette au 1er janvier 2017
Budget principal	97 850 000 €	128 400 000 €	226 250 000 €	131 709 395 €
Transports urbains	7 386 000 €	38 510 000 €	45 896 000 €	11 094 417 €
Eau	10 738 000 €	23 561 000 €	34 299 000 €	34 521 983 €
Port de plaisance	3 566 000 €	2 949 000 €	6 515 000 €	13 536 840 €
Parc d'activités économiques	16 048 000 €	16 172 000 €	32 220 000 €	950 483 €
Assainissement collectif	14 364 000 €	16 990 000 €	31 354 000 €	32 547 365 €
Assainissement non collectif	12 000 €	578 000 €	590 000 €	0 €
ZAC du quartier de la Gare	7 642 000 €	8 695 000 €	16 337 000 €	1 441 267 €
Total	157 606 000 €	235 855 000 €	393 461 000 €	225 801 750 €

Chacun pourra se reporter sur le site internet de Lorient Agglomération pour retrouver, notamment dans les rapports de présentations budgétaires des missions de la communauté le détail des actions engagées.
